

# Ecoles privées Notre Dame de Lourdes et Saint Joseph

Laubrières et Saint-Poix



Ecole Notre Dame de Lourdes  
1, rue de Chêne Jarry  
53540 LAUBRIERES  
☎ 02 43 06 69 00

Ecole Saint Joseph  
37, rue de Bretagne  
53540 SAINT-POIX  
☎ 02 43 98 95 98

✉ [stpoix.ecole.stjoseph@ddec53.fr](mailto:stpoix.ecole.stjoseph@ddec53.fr)  
<http://rpi-stpoix-laubrieres.fr/>

## INFORMATIONS PRATIQUES 2019-2020

---

Madame, Monsieur,

Voici quelques informations de vie scolaire pour cette année 2019/2020.

### CONSTITUTION DE L'EQUIPE

Chef d'établissement : Margot LEBÂCLE

Ecole Notre Dame de Lourdes à Laubrières

- Classe de PS-MS : Katheline THÉARD avec Elodie PASCAL (ASEM)
- Classe de GS-CP : Frédérique GOURDIN

Ecole Saint Joseph à Saint-Poix

- Classe de CE1-CE2 : Claire CROISSANT et Sabrina POTIN (mardi)
- Classe de CM1-CM2 : Margot LEBÂCLE et Alain ROUSSARD (jeudi)

Enseignante spécialisée : Martine COUTARD

### Horaires de classe :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **8h45-12h00** et **13h30-16h30**

Ouverture du portail : **10 minutes** avant le début de la classe le matin et le midi.

Fermeture du portail : **10 minutes** après la fin de la classe le midi et le soir.

**RAPPEL : en cas d'arrivée avant 8h35 et de départ après 16h40 votre enfant est automatiquement considéré comme étant en garderie, vous recevrez donc une facture liée à ce temps de garde périscolaire. Ainsi, il est formellement interdit de laisser votre enfant sur la cour de récréation en dehors de ces horaires d'ouverture.**

### Coût de la scolarité :

Pour la rentrée 2019-2020, le montant de la scolarité est fixé à **145€ par élève** soit **14,50€ par mois sur 10 mois**. Pour un **paiement par chèque vous pouvez payer en 3 fois maximum (1 fois par trimestre)** et pour un **paiement par prélèvement bancaire vous pouvez payer en 10 fois (1 fois par mois)**.

Une participation à un forfait APEL vous est aussi demandée. Ce forfait permet de financer les sorties scolaires des élèves. Pour l'année 2019-2020, son montant est de **25€ par élève**. Si vous le souhaitez, vous pouvez également adhérer à l'APEL départementale pour un montant de 17,20€.

### Assurance :

Chaque enfant doit obligatoirement être couvert pour l'année **2019-2020** par une assurance scolaire comportant :

- Une **responsabilité civile** (RC)
- Une **assurance individuelle accidents corporels** (IAC)

L'école vous propose une assurance scolaire (bulletin d'adhésion distribué en juin dernier), par le biais de la mutuelle Saint-Christophe. Celle-ci couvre uniquement l'IAC, ainsi, même en cas de souscription de ce contrat à la Mutuelle Saint-Christophe, merci de nous transmettre une attestation de RC pour votre/vos enfant(s).

Merci de nous faire parvenir les attestations RC et IAC dès que possible.

---

1, rue du chêne Jarry  
37, rue de Bretagne

53 540 Laubrières  
53 540 Saint-Poix

02.43.06.69.00  
02.43.98.95.98

<http://rpi-stpoix-laubrieres.fr/>  
[stpoix.ecole.stjoseph@ddec53.fr](mailto:stpoix.ecole.stjoseph@ddec53.fr)

### Transport scolaire :

- Le conseil régional assure le ramassage scolaire ainsi que le transfert des enfants entre les deux écoles le matin et le soir. Pour inscrire votre enfant et demander une carte de transport, rendez-vous sur le site du conseil régional : <http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/transport-en-car-en-pays-de-la-loire/transport-regional-en-mayenne/>
- Tarifs : 55€ (RPI) pour les deux premiers enfants et gratuité à partir du 3ème enfant transporté (tarifs 2019).

**Rappel** : Lorsque les enfants descendent du car ils sont sous la responsabilité de leurs parents, merci d'être présent lorsque le car arrive.

### QUELQUES REGLES A L'ECOLE :

- Les élèves doivent **arriver à l'heure**.
- Les jeux, les objets de valeur et les objets dangereux sont interdits à l'école.
- Les goûters ne sont pas autorisés à l'école (sauf pour la garderie).
- Les chewing-gums et **bonbons** ne sont pas autorisés à l'école ni lors des sorties scolaires.
- Les anniversaires sont fêtés collectivement. A Laubrières, les goûters sont préparés à l'école et à Saint-Poix, les élèves concernés apportent un gâteau et un litre de boisson non gazeuse pour la fête des anniversaires.
- La **tenue** des élèves doit être **adaptée** aux activités de la classe, de la cour de récréation et à la météo extérieure.

### ABSENCES :

- Merci de nous **prévenir en cas d'absence** imprévue par téléphone.
- Nous vous demandons de **notifier par écrit et sur papier libre toute absence** (avant si elle est prévue ou au retour de l'enfant si elle était imprévue).
- Nous vous rappelons que si un enfant a manqué la classe sans motif ou sans communication, le directeur est dans l'obligation d'en informer l'inspecteur de l'Education Nationale (à partir de 4 demi-journées par mois).

### SOINS :

- Les enfants sont priés d'arriver à l'école le **visage** et les **mains propres**.
- Les enfants portant des lunettes sont également priés d'arriver avec le matin (sauf si une paire reste à l'école).
- Lorsqu'un élève se blesse sérieusement ou tombe malade pendant le temps scolaire, la famille est prévenue dans les meilleurs délais et doit venir chercher son enfant à l'école.
- Lorsque l'école est dans l'incapacité de joindre la famille, elle fait appel aux services d'urgence si la situation le nécessite.
- Pensez à **prévenir l'école** si vous **changez de numéro de téléphone** ou **d'adresse** ou **si vous vous absentez plusieurs jours**.
- Il est strictement interdit d'apporter à l'école tout traitement médical (médicaments).
- Sans protocole d'accord signé avec le médecin scolaire (PAI), les enseignants ne sont pas autorisés à donner un médicament quel qu'il soit à un élève et cet enfant est soumis au même régime alimentaire que les autres.
- Pour toute situation particulière, vous pouvez contacter l'équipe enseignante.
- Nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les enfants malades. Même si votre enfant désire venir à l'école, il est préférable dans son intérêt et celui des autres enfants qu'il reste à la maison.

### CAHIER DE LIAISON :

- Ce cahier permet aux enseignants et aux parents de se communiquer diverses informations. Progressivement des informations seront aussi transmises par le biais des mails.
- Nous vous demandons de **signer systématiquement** chaque mot.